



COMMUNIQUE

A Aix en Provence, le 27 avril 2017,

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Alpes Provence a été assignée devant le Tribunal de Grande Instance d'Aix en Provence par quelques porteurs de CCI en vue d'obtenir le rachat de leurs titres.

Cette action est initiée par l'Association de défense des actionnaires minoritaires (ADAM).

Les arguments qu'elle développe sont sans fondement et la Caisse régionale Alpes Provence est donc très confiante sur l'issue de cette procédure.